

PROCES-VERBAL
du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de
SEMECOURT

Séance du 22 août 2023 à 18 heures 30

Présents :	FAFET Jean-Jacques, FALZONE Vincenzo, MARTIN martine, MASSON Roland, MIGEON Anne-Marie, PIERGIORGI Emmanuelle, PIRES Jérôme,
Absents excusés :	HENRY Frédéric
Absents non excusés :	Néant
Procurations :	LABOURE Jacky a donné procuration à MASSON Roland LEFRANC Magali a donné procuration à MIGEON Anne-Marie PLOUZNIOFF Serge a donné procuration à FAFET Jean-Jacques THIRY Benoît a donné procuration à PIRES Jérôme TOLU Marie a donné procuration à MARTIN Martine
Secrétaire de séance	PIFFLINGER Alexandra
Convocations du :	07 août 2023

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 ET 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux du 2 juin 2023 et 9 juin 2023.
Aucune délibération n'est prise pour ce point.

N°25/2023 : AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT FORMULEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE DECHETERIE A MAIZIERES-LES-METZ

Madame le Maire expose au conseil Municipal :

La nouvelle déchèterie viendra en remplacement de celle existante implantée sur un autre site de la commune de Maizières-lès-Metz. Cette installation doit-être déplacée suite à l'implantation à proximité d'un hôpital clinique et elle ne répond plus de façon pleinement satisfaisante aux besoins des usagers et aux nouvelles exigences liées à une gestion moderne des déchets réceptionnés dans ce type d'installation.

La demande d'enregistrement présentée par la Communauté de Communes Rives de Moselle a fait l'objet d'une consultation publique pendant une durée de 4 semaines (du 24 juillet au 21 août 2023 inclus). Les documents (dossiers d'enregistrement et registres d'observation) étaient tenus à dispositions du public en mairie de Maizières-lès-Metz aux jours et heures d'ouvertures habituels. Les observations pouvaient également être adressées au Préfet de la Moselle par courrier postal (DCAT/BEPE-9 place de la Préfecture 57034 METZ Cedex) ou par voie électronique (pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation.

Le conseil municipal de Semécourt, commune dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du projet est appelé à donner son avis sur la demande et le dossier d'enregistrement.

L'objectif de cette déchèterie est de remplacer celle existante et devra répondre aux besoins des usagers et de permettre d'augmenter le potentiel de collecte et tri des déchets, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité possibles pour les usagers et le personnel exploitant.

La capacité de stockage des déchets dangereux sera de 5 tonnes et celle des déchets non dangereux sera d'environ 735m³.

Madame le Maire propose au conseil municipal,

- D'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Communauté de Communes Rives de Moselle au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour la construction d'une déchèterie sur la commune de Maizières-lès-Metz.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°26/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DOMINO

L'association Domino sollicite une aide financière de 800€ pour le projet « Tous en Espagne pour un titre européen ».

A l'appui de cette demande en date du 23 juin 2023, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte le budget pour ce projet.

À la vue de la demande, et compte tenu de la nature du projet présenté par l'association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité des membres présents :

- D'accorder à l'association Domino une subvention exceptionnelle de 800€ pour le projet « Tous en Espagne pour un titre européen ». Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 2

N°27/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION SAVATE BOXE FRANCAISE SEMECOURT

L'association Savate boxe française Semécourt sollicite une aide financière de 800€ pour l'achat d'un mannequin de frappe ainsi que d'un parcours pédagogique pour enfants.

A l'appui de cette demande en date du 7 avril 2023, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte le budget pour l'exercice 2023.

À la vue de la demande, et compte tenu de la nature du projet présenté par l'association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accorder à l'association Savate Boxe Française Semécourt une subvention exceptionnelle de 800€ pour l'achat d'un mannequin de frappe ainsi que d'un parcours pédagogique pour enfants.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

N°28/2023 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 : CREATIONS D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LA REMUNERATION – Nomination de l'employé communal

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 juillet 2022

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2023

Sur le rapport du maire,

DECIDE

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de :

2 d'emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant du 19 janvier au 18 février 2023 dont un poste pour Monsieur Christian GRAFF, employé communal de la commune.

Les agents seront payés à raison de :

- 2,50 € brut par feuille de logement remplie
- 1,50 € brut par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 16,16 € pour chaque séance de formation et pour chaque demi-journée de repérage.

Délibération adoptée à la majorité des membres

N°29/2023 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE : CLASSE CIRQUE DE L'ECOLE JEAN MORETTE

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'école Jean Morette organise une classe découverte en juin 2023 :

- A Vigy pour les 97 élèves de la classe de Grande section à la classe CM2 pour un montant de 143,41 € par élève
- A SEMECOURT pour 29 élèves de petite et moyenne section pour un montant de 48,38- € par élèves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'une participation par élève à hauteur de 2/3 de la somme totale, au vu des factures reçues en mairie, soit :

- 95,69 euros par enfant de la classe de Grande section à la classe CM2 pour la période du 19 au 27 juin 2023
- 95,51 euros par enfant de la classe Grande Section à la classe CM2 pour la période du 22 au 30 juin 2023.
- 32,25 euros par enfant de petite et moyenne section.

AUTORISE le Maire à mandater la somme correspondante à la somme réelle engagée.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 29 novembre 2022 ayant le même objet.

Madame le Maire clôture la séance à 19h20

Le Maire,
M. MARTIN



Le Secrétaire de séance
A. PIFFLINGER

